

CAP FINISTÈRE

PENN AR BED



Dispensé de timbrage BREST CTC

Hôpitaux : danger !

Patiemment, méthodiquement, depuis 2002, la droite sape les fondements du service public de la Santé. Régulièrement, par petites touches, elle enfonce des coins.

Prochain épisode de cette chronique d'une privatisation annoncée, la loi Bachelot dite "Hôpital, patients, santé, territoire" (HPST).

Dans tous les hôpitaux, les professionnels de la santé lancent des cris d'alarme. Avant les récents drames qui se sont produits dans des établissements, les urgentistes avaient alerté les pouvoirs publics. Mais le gouvernement refuse d'accorder aux hôpitaux publics les moyens de remplir leur mission.

Pourtant, ce sont bien les différents gouvernements qui se sont succédés depuis 2002 qui sont responsables de la crise que traverse actuellement le service public de la Santé.

"La droite n'a de cesse, depuis plus de six ans, de pénaliser financièrement les établissements hospitaliers, cherchant à aligner leur gestion et leur méthode de fonctionnement sur ceux des cliniques privées", dénonce Mireille Le Corre, secrétaire nationale à la Santé et à la Sécurité sociale. C'est ainsi qu'en 2009, l'hôpital va finir l'année comme en 2008, avec un déficit de près d'un milliard d'euros. "La droite organise un plan social déguisé en refusant d'accorder les moyens nécessaires aux établissements tout en les obligeant à réduire les déficits qu'elle a elle-même organisés. Le budget augmentait de 3 à 4 % entre 1997 et 2002. Sa progression n'est plus que de 1 à 2 % avec une inflation bien supérieure depuis 2002".

Concrètement, 20 000 emplois sont menacés cette année. 29 des 31 CHU de France sont en déficit. Certains ont recours à l'emprunt pour financer leurs dépenses courantes. D'autres sont obligés de s'attaquer aux emplois.

SUITE PAGE 2

**CAP
FINISTÈRE**

 26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 22/01/2009


**PRESSE
URGENTE**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

L'école en débats

Face à la multiplication des attaques contre l'école, les maires sont en première ligne. Comment peuvent-ils résister ? Quelles réponses peuvent-ils apporter aux parents ? Aux enseignants ?

Pour en débattre, l'UESR (Union des élus socialistes et républicains) a organisé une rencontre, le 17 janvier au Faou. Au même moment, des centaines de socialistes manifestaient dans les rues de Brest, Morlaix, Landerneau ou Quimper. "Nous nous opposons et nous proposons".

"Les collectivités participent de plus en plus au financement de l'Éducation nationale", a rappelé Pierre Engelibert, maire du Faou et enseignant. En 2007, elles intervenaient à hauteur de 23 % contre 21,30 % en 2006 et 19,90 % en 2005. L'État se défait sur les mairies, profitant de toute une série d'in-

certitudes quant au financement de certaines dépenses. "Il est urgent de définir qui paie quoi", a insisté Sylvain Elies, conseiller municipal de Quimper. "Ainsi, pour l'achat des ordinateurs, les collectivités de gauche, comme Quimper, réalisent de gros efforts pour équiper les écoles. Mais ce n'est pas vrai dans toutes les communes et c'est ainsi que, selon les municipalités, le nombre de PC peut varier de 1 pour 5 élèves à 1 pour 138 !". Citant un récent rapport de la Cour des comptes,

l'élu quimpérois a résumé la réalité qui prévaut aujourd'hui : "L'école est laïque, obligatoire et plus ou moins gratuite selon les communes".



Jean-Luc Fichet

SUITE PAGE 2

EN CLAIR !

Qui peut croire Nicolas Sarkozy lorsqu'il menace de légiférer en matière de rémunérations des dirigeants d'entreprises ?

"Il faut mettre un terme à des pratiques qui ont suscité à raison l'indignation des Français", s'est-il exclamé à l'occasion de ses vœux aux "forces économiques", à Vesoul. Mais, en octobre 2008, il avait déjà tancé les patrons. Sans résultat. Mais la droite veut-elle vraiment s'attaquer à ces abus ? Si elle avait voulu le faire, elle aurait voté la proposition de loi, déposée le 4 novembre 2008 par la sénatrice socialiste Nicole Bricq, qui prévoyait d'encadrer et de limiter les rémunérations variables et différées comme les stock-options, les actions gratuites et les parachutes dorés, et de renforcer le rôle des comités de rémunérations et le contrôle des assemblées générales des actionnaires. Manifestement les vœux de Nicolas Sarkozy resteront des vœux pieux.

Hôpitaux : danger ! (suite)

L'hôpital de Brest doit conserver son statut de Centre Hospitalier Universitaire

*** Ils le font en ne remplaçant pas les départs en retraite ou en ne renouvelant pas les contrats à durée déterminée.

A Brest, le déficit 2008 s'établit à 5,9 millions d'euros. "Il faudra serrer les boulons", reconnaît le maire, François Cuillandre, président du Conseil d'administration. Mais il faut aussi que l'État prenne en compte les missions spécifiques du CHU : l'enseignement, la recherche, la prise en charge de maladies rares ou difficiles. Pour le maire de Brest, le CHRU de Brest remplit tout à



Bernard Poignant et François Cuillandre

fait ses missions, "et il est essentiel qu'il conserve son statut de CHU. Régulièrement, revient l'idée selon laquelle les régions ne devraient avoir qu'un seul CHU. Il faut inlassablement répéter que la Bretagne Occidentale a besoin de son CHU".

Le centre hospitalier de Quimper-Concarneau ne connaît pas les mêmes difficultés budgétaires que l'hôpital de Brest, puisque son budget est en excédent de 150 000 euros.

"Cependant, nous connaissons aussi des problèmes de fonctionnement liés à la surcharge de travail et au manque de personnel", souligne le maire de Quimper, Bernard Poignant. "Nous devons faire face au manque de professionnels comme les urgentistes".

Cette crise appelle de la part des élus socialistes une réponse forte. "Nous avons demandé à tous les élus, présidents de conseils d'administration, de s'opposer à ce qui est un plan social de l'hôpital en choisissant les moyens les mieux adaptés", résume Marylise Lebranchu, secrétaire nationale du PS, présidente du Forum des territoires.

Cette action est d'autant plus urgente que la loi Bachelot vise précisément à ôter tous leurs pouvoirs aux élus.

En effet, le projet de loi HPST présente un risque majeur de dérive vers un "hôpital-entreprise".

Or, "s'ils ne peuvent être négligés, les objectifs économiques ne peuvent prévaloir

sur ceux de santé publique et d'égalité aux soins", prévient Mireille Le Corre.

C'est pourtant ce qui se profile. D'abord, par la redéfinition des missions de service public hospitalier avec la participation indifférenciée des cliniques privées. Ensuite, par le développement de la rémunération indifférenciée des praticiens hospitaliers ou l'absence de recettes budgétaires nouvelles pour financer les besoins du service public.

Enfin, par une réforme de la gouvernance de l'hôpital calquée sur le modèle de l'entreprise, sans démocratie sociale, sanitaire et locale.

"Certes, les pouvoirs du président du Conseil d'administration sont limités", reconnaît Bernard Poignant. "En tant que maire, je ne me suis jamais considéré comme le patron de l'hôpital", confirme François Cuillandre. "Le patron c'est le directeur. Mais, lorsqu'un problème survient, c'est tout de même vers les élus qu'on se tourne. Aujourd'hui, la répartition des rôles entre le directeur et le président du Conseil d'administration fonctionne plutôt bien et les élus doivent continuer à être présents au sein des CHU".

Avec la loi Bachelot, la droite accentue encore la crise qu'elle a elle-même sciemment créée et alimentée.

Des marges de financement existent. Les niches sociales représentent, en 2008, 41 milliards d'euros. Pour ne prendre qu'un seul exemple, la non-taxation des stock-options et des parachutes dorés représente un manque à gagner de 3,5 milliards d'euros.

De plus, le système de tarification à l'activité (T2A) est profondément pervers. Il conduit à l'augmentation de certains actes "rentables", à la sélection des malades et des pathologies sur des critères financiers. Il favorise le secteur privé au détriment du secteur public en ne rémunérant pas à leur juste valeur les missions d'intérêt général des hôpitaux.

Le PS prendra l'initiative d'une concertation avec tous les acteurs soucieux de l'avenir de notre hôpital public.



Marylise Lebranchu, présidente du Forum des territoires

L'école en débats (suite)



Une matinée d'échanges sur l'école

*** La pression budgétaire, exercée par le ministère de l'Éducation nationale, place les maires dans des situations très délicates. Afin de réaliser des économies, le gouvernement a inventé les EPEP (Établissements publics d'enseignement primaire). Il s'agit de créer sur le territoire d'une ou de plusieurs communes des structures d'au moins 15 classes. "Cette idée ne doit pas être rejetée a priori", a estimé le sénateur Jean-Luc Fichet. "La réflexion au niveau intercommunal doit être menée. Cependant, la communauté éducative doit bien réfléchir à toutes ses conséquences en

Les socialistes s'opposent et proposent

termes pédagogiques mais aussi en matière de transports ou d'aménagement du territoire. En effet, vaut-il mieux faire se déplacer les enseignants ou les élèves ? Et les parents sont-ils prêts à jouer le jeu ?".

Pour le maintien des écoles dans le monde rural, des coopérations intercommunales peuvent se révéler positives. Mais, les EPEP ont été surtout inventés pour pallier au manque de directeurs. Aujourd'hui, 4 200 postes ne sont pas pourvus faute de candidats. On voit par conséquent l'intérêt de regrouper plusieurs écoles sous l'autorité d'un seul directeur. En outre, même si diverses versions circulent, il semble que les EPEP ne seraient pas gérés par un conseil de surveillance qui pourrait ne pas être présidé par un élu.

"Il est vraiment important de bien mesurer toutes les conséquences des EPEP", a souligné Jean-Luc Fichet.

Alors que le ministre de l'Éducation nationale cherche sans cesse à diviser en dressant les parents d'élèves contre les enseignants, le Parti Socialiste veut, avec tous les acteurs de la communauté éducative, construire les conditions d'une vraie réforme de l'Éducation nationale qui mette la réussite de tous les élèves au cœur des préoccupations de chacun.

Inquiétudes pour Guilers

Bien d'autres élus, dans sa situation, auraient démissionné ou auraient au moins adopté un profil bas.

Mais Pierre Ogor, maire divers droite de Guilers, condamné à 3 mois fermes pour conduite en état d'ivresse et blessures involontaires, s'accroche à son mandat. De plus, il se permet d'insulter en public les élus de la minorité municipale qui osent affirmer qu'il a gravement porté atteinte à sa fonction, allant jusqu'à les traiter "d'apparatchiks sans foi ni loi".

"Lors de ses vœux, le maire de Guilers, à défaut d'avancer ses propres projets, reprend à son compte ceux initialisés par notre équipe, voire ceux du Conseil général", résume Michel Billet, chef de file de l'opposition municipale. On peut toutefois observer un certain nombre de décisions qui ne font que confirmer l'orientation politique de droite de l'actuelle municipalité (bien que certains s'en défendent...) : - réorganisation du centre socioculturel, en transférant la compétence jeunesse à la Mairie ; - valse-hésitation autour de l'implantation d'un centre d'accueil pour handicapés ; - arrêt d'un projet d'habitat à loyer



Michel Billet juge sévèrement la première année de mandat de Pierre Ogor

modéré (40 logements) au profit d'un espace multi-générationnel dont les contours sont encore à préciser ; - arrêt d'un projet de rénovation d'une salle destinée aux aînés de la commune, sans véritable projet alternatif.

Nous le voyons, ces dix premiers mois de mandat ont été placés sous le signe de l'arrêt des projets à vocation sociale et de

services aux citoyens : A ce niveau, Guilers stagne... Les sept élus socialistes de la minorité municipale seront attentifs aux prochaines orientations budgétaires, afin que la politique municipale préserve le bien vivre ensemble des Guilériens. Ils sauront soutenir les actions positives, comme combattre celles qui vont à l'encontre de leurs valeurs et desservent la population.



Changer le travail pour changer la vie ?

Avec Matthieu Tracol

ser que les archives de Pierre Mauroy se sont révélées très précieuses.

Matthieu Tracol vient d'obtenir le prix de la Fondation Jean-Jaurès 2008, pour son mémoire de master 2 consacré à la genèse des lois Auroux (1982) relatives aux droits des travailleurs dans les entreprises.

Cap Finistère : Pourquoi avoir choisi de travailler sur les lois Auroux ?

Matthieu Tracol : *Il s'agit d'un épisode un peu oublié mais qui correspondait à une attente très forte. Depuis 1968, les salariés attendaient la démocratie dans l'entreprise. Il y avait à l'époque une vraie confiance dans l'autonomie des partenaires sociaux. Ensuite, il est maintenant possible pour les historiens d'exploiter les archives, tout en recueillant les témoignages des acteurs de cet événement. Je dois aussi pré-*

Cap Finistère : A vous lire, il semble que ces lois n'étaient pas exactement dans la ligne du programme socialiste.

Matthieu Tracol : *On a souvent l'impression que dans les années 81-83, le PS applique la ligne du congrès de Metz (1979) et qu'en 1983 il se convertit brutalement à l'économie de marché. En fait, c'est un peu plus compliqué. Il ne faut pas oublier le rapport de force interne au PS. En 1981, la deuxième gauche, minoritaire à Metz, a investi les ministères sociaux. Les conseillers du ministre du Travail et de Maignon étaient aussi issus de cette mouvance. On ne retrouve pas les 110 propositions de François Mitterrand dans les lois Auroux car les défenseurs du programme socialiste de 1980, militants du CERES pour la plupart, ont dû s'incliner devant la volonté gouvernementale lors du débat parlementaire.*

Cap Finistère : La droite et le CNPF ont-ils pratiqué l'obstruction ?

Matthieu Tracol : *Il faut nuancer. Certes, les jeunes loups du RPR et de l'UDF de l'époque, comme Jacques Toubon, Alain Madelin ou Philippe Seguin, même s'il faut reconnaître que ce dernier était moins excessif que ses collègues, ont tout fait pour retarder l'adoption de ces lois... et pour se faire remarquer. Ils ont défendu certaines positions du CNPF. Mais le patronat n'en a pas fait un enjeu central. Pour Yvon Gattaz, l'essentiel était d'empêcher "l'augmentation des charges des entreprises".*

Cap Finistère : Que représente le prix de la fondation Jean-Jaurès pour un jeune historien ? Et sur quoi vont porter vos prochaines recherches ?

Matthieu Tracol : *C'est d'abord la reconnaissance de mon travail par un comité de lecture composé de scientifiques et d'universitaires. C'est aussi la possibilité d'être publié et donc de faire connaître mes recherches. Maintenant, ma thèse va porter sur la politique sociale du gouvernement Mauroy.*

Rendez-vous

29 janvier

Journée de mobilisation intersyndicale pour l'emploi et le pouvoir d'achat.

5 février

A 20 h 00 : Réunion du *city group* Quimper, au siège de la Fédération à Quimper, 26 B, rue Aristide-Briand.

5 février

A 20 h 00 : Réunion du *city group* Brest, sur le thème : *Faire progresser la justice dans la nouvelle Europe sociale*, au local du PS à Brest, 13, rue de Portzmoguer.

7 février

De 9 h 30 à 16 h 30 : Journée départementale des secrétaires et trésoriers de section, au centre de Moulins à Logonna-Daoulas. Inscriptions au 02 98 53 20 22.

Annonces légales & judiciaires

Pierre LE REST, Avocat
59, rue Louis-Pasteur - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16 - Fax 02 98 44 09 24

MC PARTICIPATIONS
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social :

46 ter, avenue de la République
29410 PLEYBER-CHRIST

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés, en date du 7 janvier 2009 à PLEYBER-CHRIST, il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
MC PARTICIPATIONS

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Siège social : PLEYBER-CHRIST - 46 ter, avenue de la République.

Objet : La location ou la sous-location de véhicules terrestres à moteur sans chauffeur ; les prestations de services aux entreprises liées ou non aux prestations de location ou sous-location susvisées ; la prise de participation par tous moyens, apports, fusions souscriptions, achats d'actions, de parts sociales, d'obligations et de tous droits sociaux dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer ; la gestion d'un portefeuille de titres de participations ; toutes prestations de services, en particulier de nature commerciale, financière et administrative aux filiales ou à d'autres entreprises.

Durée : 50 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 15 000 € (apport en numéraire).

Gérant : Monsieur Marcel CEVAER demeurant à PLOUIGNEAU (29610), route de la Clarté.

Immatriculation : au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST.

Pour avis, La Gérance.

EXP'R'PORC
S.A.S. au capital de 10 000 euros
Siège social : Rue du Ponant
Zone industrielle du Vern
29400 LANDIVISIAU

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à LANDIVISIAU du 9 janvier 2009, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : EXP'R'PORC

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Siège social : Rue du Ponant - Zone industrielle du Vern - 29400 LANDIVISIAU.

Objet : Toutes prestations de services et plus particulièrement celles à caractère administratif, financier, commercial, technique, informatique et de gestion dans le domaine de l'agriculture ; l'expertise, le

conseil et la formation dans le domaine de l'agriculture ; la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, marques et brevets concernant ces activités ; la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations ou entreprises commerciales ou industrielles, pouvant se rattacher à l'objet social ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Capital social : 10 000 euros.

Apport en numéraire : 10 000 euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Transmissions des actions : Toutes cessions d'actions, même entre actionnaires, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, est soumise à agrément du comité de direction.

Admission aux Assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom.

Président : Monsieur Daniel LE MERCIER, demeurant à ELLIANT (29370), Rochédou.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST.

Pour avis, La Gérance.

LES CONSEILS D'ENTREPRISES
Société d'Avocats
143, avenue de Kéradennec
29000 QUIMPER
Tél. 02 98 90 04 35

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société par actions simplifiée dénommée

KS IROISE

Siège social : Centre Commercial CARREFOUR BREST IROISE - 126, boulevard de Plymouth - 29200 BREST.

Objet : - l'exploitation de tous fonds de commerce d'articles de lunetterie, d'optique, appareils de photos et accessoires, d'articles de protection individuelle, d'acoustique (achat et vente au détail, en gros et demi-gros) audioprothèses et accessoires ; - le développement de l'optométrie.

Durée : 99 années.

Capital : 15 000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Sébastien LE DANTEC, demeurant 7, impasse des Bruyères - 29900 CONCARNEAU.

Directeur général : Gurwan CLAQUIN, demeurant 10, Hent Kerler - 29170 FOUESNANT.

Immatriculation : au RCS de BREST.

Pour avis.

Un acte lâche et inutile



En quoi les dégradations commises sur le local du Parti Socialiste à Carhaix peuvent-elles faire avancer la cause de l'hôpital de Carhaix ? N'en déplaie aux courageux peintres de la nuit, les socialistes, à Carhaix, à Brest, au Conseil général, au Conseil régional ou à l'Assemblée, continueront à se battre pour défendre l'hôpital de Carhaix et l'offre de soins dans le Centre-Ouest Bretagne. Les barbouilleurs anonymes n'y changeront rien. Sauf qu'une fois de plus, ils donnent de leur ville une image négative qu'elle ne mérite absolument pas.

LES CONSEILS D'ENTREPRISES
Société d'Avocats
143, avenue de Kéradennec
29000 QUIMPER
Tél. 02 98 90 04 35

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société par actions simplifiée dénommée

LX IROISE

Siège social : Centre Commercial CARREFOUR BREST IROISE - 126, boulevard de Plymouth - 29200 BREST.

Objet : - l'exploitation de tous fonds de commerce d'articles de lunetterie, d'optique, appareils de photos et accessoires, d'articles de protection individuelle, d'acoustique (achat et vente au détail, en gros et demi-gros) audioprothèses et accessoires ; - le développement de l'optométrie.

Durée : 99 années.

Capital : 15 000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Sébastien LE DANTEC, demeurant 7, impasse des Bruyères - 29900 CONCARNEAU.

Directeur général : Gurwan CLAQUIN, demeurant 10, Hent Kerler - 29170 FOUESNANT.

Immatriculation : au RCS de BREST.

Pour avis.

S'abonner :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

Abonnement Réabonnement

Abonnement pour 1 an : 15 €
Abonnement de soutien :

à partir de 20 €

Chèque à l'ordre de :

Fédération du Finistère
du Parti Socialiste.

Cap Finistère - Le Breton Socialiste

26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER

Tél : 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Alain QUEFFELEC

RÉDACTEUR EN CHEF

Jean-Yves CABON - Tél. 02 98 43 44 39

Impression : Presses Associatives du Finistère
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Tél : 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

CPPAP 1212 P 11428